



Scandale au restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 18 août 2003

Je vous avais contacté il y a déjà quelqu'un temps. J'étais intéressée par la création d'une association sur Saint-Étienne. Mon projet n'a pas pu aboutir compte tenu de raisons personnelles. En revanche je reste attachée à votre cause et je tenais à vous faire part d'évènements récents.

Hier, samedi 16 août, je me suis rendue au restaurant xx XXXX de DOIZIEUX dans la Loire (42). Nous voulions manger en terrasse, ce qui nous a été refusé par crainte de dégradations météo. Nous nous sommes retrouvés dans une salle intérieure sans séparation et sans aucun affichage. Des clients ont commencé à fumer au fond de la salle (l'odeur nous a interpellés). Nous avons décidé d'attendre que le serveur revienne vers nous pour lui demander d'informer ses clients qu'ils étaient dans un restaurant sans zone fumeur. Mais entre temps nous avons été entourés par les cigarettes : devant et surtout la table à côté. Nous avons aimablement fait remarquer à notre voisine de table que la cigarette nous importunait. Elle s'est énervée et nous a dit qu'elle avait l'accord du serveur. Nous sommes allés trouver le serveur qui nous a dit que tout était normal et qu'il était dans ses droits en laissant fumer dans cette seule salle commune. Devant nos contestations, il nous a dit que si cela ne nous convenait pas nous avions qu'à partir (après une seule entrée sur un menu à 10 euros avec entrée, plat, fromage et dessert !) Un serveur a voulu nous installer au bar réservé aux occupants de l'hôtel mais son supérieur a refusé ce compromis. L'ambiance dans la salle était insoutenable : insultes diverses et agressivité de la part des fumeurs. Nous sommes sortis. Le serveur est venu avec la note totale comme si nous avions mangé. Nous avons appelé le patron : ils nous a traité comme des malpropres et des gens pénibles peu soucieux du respect des autres : un comble !!! Nous avons payé les 3/4 de la note pour ne pas faire d'histoire mais devant les insultes et la mauvaise foi généralisée nous avons composé le 17. Après 1H la gendarmerie de La Grand-Croix (42) a envoyé une patrouille. Les gendarmes après nous avoir fait remarquer qu'ils avaient autre chose à faire, sont allés constater l'infraction et rappeler au restaurateur ses obligations. mais les gendarmes nous ont traités devant les clients et le restaurateur de personnes intolérantes. Ils ont convoqué le restaurateur lundi 18 août à 14H pour un PV. La gendarmerie a pris mes coordonnées. Voilà où nous en sommes... Une soirée tranquille s'est transformée en cauchemar : nous nous sommes faits expulser d'un restaurant et traiter de tous les noms par les clients fumeurs (pratiquement toutes les tables mêmes celles avec bébés !!!) et les personnels et le patron. En plus nous avons payé une note salée et fumée !!! Voilà la situation résumée rapidement... Que faire de plus ?

Réponse :

Aviez-vous demandé en entrant où se situait l'espace fumeur ? Ce n'est pas une obligation, mais en cas de litige cela vous donne un argument de poids car l'attribution d'une place hors de l'espace réservé aux fumeurs fait partie du contrat verbal entre le restaurateur et vous. Vous seriez en droit d'exiger le respect de ce volet du contrat avant de respecter le vôtre, régler l'addition. L'intervention des gendarmes se ferait alors sur un ton bien différent.

Pouvez-vous obtenir des témoignages sur l'ensemble des faits que vous venez de décrire et notamment sur l'attitude et les remarques des gendarmes ? Il faut absolument déposer une plainte auprès du procureur de la République et de la gendarmerie pour les faits relevés tout en précisant l'attitude incongrue des gendarmes.

Faites nous passer votre projet de plainte, nous y rajouterons, si vous le souhaitez un courrier officiel de DNF.